

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 14969

présenté par

M. Ménagé et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« concertation »

le mot :

« négociation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prévenir toute tension sociale inutile en favorisant la négociation avec les partenaires sociaux, et non la concertation.

Le propre de la concertation est d'entendre son interlocuteur sans l'écouter. Il est alors loisible pour le gouvernement de ne pas tenir compte des discussions qui se sont tenues avec les organisations syndicales et patronales.